



# La Vigie Info

**LETTRE D'INFORMATION N°2**  
**JANVIER 2020**

Bonjour à toutes et à tous,

A l'occasion de cette nouvelle année, le Président et les membres du conseil d'Administration de La Vigie vous présentent leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur à vous et vos familles.

## **Le Mot du Président et du Bureau**

2020 est une année d'élection municipale.

Par le biais de nos élus nous avons à gérer un superbe patrimoine écologique et le devoir de le transmettre en bon état aux générations suivantes. Il faut trouver un équilibre harmonieux entre aménagement de l'espace et préservation de la nature.

Des problématiques comme le réchauffement climatique et bien d'autres sujets vont conduire à des mesures qui seront à prendre tous les jours pour préserver notre environnement. A titre d'exemple, la fin d'année a été marquée par une pollution de la rivière de Crach par des norovirus ayant conduit à l'interdiction de la vente de coquillages et d'huitres. La responsabilité de nos élus est donc grande dans le choix des priorités budgétaires. La qualité de nos eaux est probablement un sujet moins porteur et moins enthousiasmant électoralement que la gestion des activités de loisirs, la construction d'une nouvelle salle ou le soutien à diverses manifestations même d'ampleur. Il nous appartient donc à nous tous citoyens de modifier nos comportements et de porter notre réflexion plutôt sur le nécessaire que sur le futile ou le surfait.

Aujourd'hui la difficulté, c'est que nous allons choisir des élus qui vont probablement nous proposer un programme municipal local alors que les enjeux sont aussi intercommunaux : les déchets, l'assainissement, les transports, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), la politique touristique sont autant de sujets qui ne dépendent plus de notre maire, mais de l'intercommunalité.

La Vigie, par ses analyses et ses propositions

souhaite peser sur les choix. Aussi, dans son domaine et comme à chaque élection municipale, La Vigie va interpeller les différents candidats.

Nous espérons que les réponses, que nous porterons à votre connaissance, ne correspondront pas à de simples promesses, mais à une politique volontariste intégrant cette dimension intercommunale.

## **RENCONTRES A LA MAIRIE**

### **Pharmacie/ office du Tourisme : 27 décembre 2019**

Dans notre mail à nos adhérents du 22 novembre 2019, nous avons indiqué être en attente d'une réponse de la Mairie à nos interrogations sur la problématique de la pharmacie.

Monsieur le Maire a donc souhaité rencontrer La Vigie pour lui apporter des précisions sur ces différents sujets.

### ***Le premier sujet abordé par M. le Maire a concerné le transfert de l'office du tourisme :***

- Dans un premier temps, son intention était d'installer l'office du tourisme dans des locaux provisoires sur les parkings centraux du cours des quais et ce dans l'attente d'une intégration définitive dans la future capitainerie, ce qu'AQTA a refusé : la communauté de communes souhaitant un emplacement définitif et non provisoire.

- L'intégration dans la capitainerie étant porteur de risque juridique, il a été proposé à AQTA d'installer l'office du tourisme avec la halle aux poissons

que celle-ci soit maintenue en l'endroit actuel ou transférée, ce qui permettait de répondre aux exigences d'AQTA.

- Toutefois dans un courrier du 13 septembre 2019, l'intercommunalité souhaitait que ce projet fasse l'objet d'un engagement officiel de la commune par le biais d'une délibération validant le projet et le plan de financement.

- Ces éléments ne pouvant être fournis rapidement, la municipalité a donc proposé au Conseil Municipal du 22 novembre 2019 la solution consistant à construire un bâtiment d'une centaine de mètres carrés sur les parkings centraux pour accueillir le nouvel Office de Tourisme.



### **Concernant la pharmacie, M. le Maire a indiqué :**

- Rien de précis n'a été dit sur le sujet de la pharmacie lors des ateliers d'urbanisme (interface ville-port).

- De nombreuses solutions ont été étudiées et n'ont pu aboutir (Kerpinette, près du cimetière, sur une partie de la place du Voulien, vers la maison de santé...). En effet, les responsables de la pharmacie ont demandé expressément de disposer d'une surface importante (2,5 fois la surface actuelle), à un endroit permettant l'accès pour les personnes à mobilité réduite, avec des places de parkings à proximité immédiate et située sur les flux de clientèle.

- Le terrain de l'office du tourisme répondant à ces critères, le conseil municipal a validé en janvier 2018 le principe de cession du bâtiment de l'office du tourisme en vue de la réalisation de cette nouvelle pharmacie. Le bâtiment comprendrait une

pharmacie de 248 m<sup>2</sup> et des logements pour environ 212 m<sup>2</sup>.

- Des locaux commerciaux situés place Yvonne Sarcey viennent récemment d'être proposés à la location (à l'emplacement de l'ancien Codec), mais pour la Mairie, c'est une relation transactionnelle entre privés et elle n'a pas à s'en mêler.

*Monsieur le Maire nous a précisé que sur ces deux sujets ce sera à la nouvelle équipe municipale issue des prochaines élections de mars 2020 de prendre les décisions.*

### **Pour La Vigie**

Ce dossier n'a pas bénéficié d'une information claire et précise qui aurait permis une approche plus sereine et un dénouement plus rapide :

- il convient de noter que l'information officielle relative à ce transfert date de décembre 2018 alors que les exigences de l'Agence Régionale Santé datent de novembre 2016. Ce délai fait suite à une demande expresse de non-diffusion de cette information par les responsables de la pharmacie pour des raisons internes et personnelles.

- Certains Conseils municipaux ont eu lieu à huis clos.

- Le sujet a été occulté lors des ateliers d'urbanisme donc :

- les orientations issues des ateliers d'urbanisme sont désormais caduques : quid désormais de la promenade et des espaces partagés sur cette partie du cours des quais ?

- une absence de réflexion sur les autres utilisations possibles de ce terrain.

- avec comme conséquence un office du tourisme à déplacer pour une opération immobilière privée avec un coût non négligeable pour la collectivité : 493 000 € d'argent public nécessaire pour reconstruire un office du tourisme qui n'apportera rien de plus aux Trinitains : l'Office actuel, remis aux normes pour 50 000 €, répondant déjà aux conditions d'obtention de la catégorie 1 des offices de tourisme.

Pour La Vigie, ce terrain situé sur un emplacement exceptionnel proche de la mer ne doit pas sortir du patrimoine communal sans que toutes les autres solutions alternatives n'aient été étudiées à fond :

- Place du Voulien,
- Nouvelles constructions rue du Voulien,
- Utilisation du bâtiment IFREMER,
- Locaux privés place Yvonne Sarcey,
- Construction sous maîtrise de la commune si aucune des hypothèses précédentes ne peuvent aboutir.

Au final, nous voici face à une problématique qui pourrait coûter cher aux Trinitains pour un local avant tout commercial et **dont l'activité ne peut, de toute façon, en aucun cas disparaître.**

### Kerdual (7 janvier 2020)

La convention entre la Mairie et le Conservatoire du Littoral relative aux marais de Kerdual a été approuvée lors du conseil municipal du 22 novembre 2019.

Le 7 janvier 2020, lors d'une réunion relative à l'éradication du baccharis sur ce site, Monsieur le Maire a indiqué qu'un comité de gestion sera mis en place et devra se réunir chaque année pour évaluer l'efficacité des opérations de gestion développées et planifier la suite des actions dans le cadre établi du plan de gestion 2015/2025. Il pourrait être complété par un comité de pilotage ayant un rôle plus opérationnel. La composition de ces instances n'est pas encore arrêtée, mais La Vigie a demandé à avoir toute sa place dans ces instances.



S'agissant de la lutte contre le baccharis, le Conservatoire du Littoral a présenté les différentes

phases d'actions.

Dans un premier temps, en janvier 2020, des interventions de restauration vont être conduites par le chantier nature d'AQTA (personnes en insertion). Durant 4 semaines, l'équipe sera chargée de débroussailler, rouvrir les berges et rives du Kerloquet, à partir de la RD781 pour aller vers la mer.

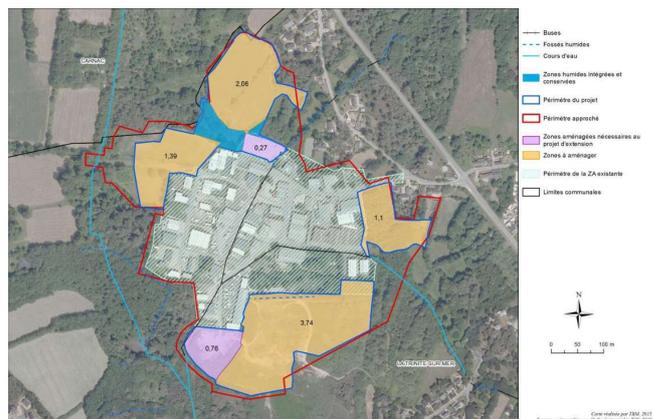
La seconde phase consistera en l'opération de restauration des roselières, saulaies, digues et berges, fourrés, abords des ruines. Ce chantier est prévu pour 2020 : la meilleure période d'intervention se situant du 1er septembre au 15 octobre.

Le périmètre « baccharis » à traiter appartient en majorité au conservatoire du littoral, mais la commune de La Trinité en possède une partie. Les premières estimations montrent un cout pour la commune d'environ 50 000 €.

Pour les opérations d'entretien N+1 à N+5, la méthodologie sera à adapter en fonction des rejets de baccharis. Cela peut aller du simple arrachage (manuel avec bénévoles ou mécanique avec des moyens en régie communale), au pâturage (avec mise en place de clôtures).

### PARTICIPATION A L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'EXTENSION DE KERMARQUER

L'avis complet de La Vigie est à lire sur notre site.



Pour La Vigie, chercher à créer de l'emploi et à améliorer l'attractivité de la commune de la Trinité sur Mer répond bien à la notion d'intérêt

général et d'utilité publique, mais ce dossier initié pour certaines parties en 2012, comporte trop de zones imprécises et/ou d'omission pour que La Vigie puisse donner un avis favorable.

Ainsi, au regard des conséquences importantes sur l'environnement que la mise en œuvre de ce projet va générer, l'absence de l'avis de l'Etat pour l'étude d'impact ne nous paraît pas scrupuleux. La Vigie a donc demandé que l'Autorité Environnementale soit de nouveau consultée sur ce dossier.

Plus en détail :

La Vigie a souhaité que soient mieux prises en compte les habitations qu'elles soient limitrophes à l'extension Nord ou à l'extension Est et a préconisé que :

- L'extension Nord soit réduite pour permettre la présence d'une zone tampon avec les habitations,
- L'extension Est ne soit pas réalisée sans que des justifications précises, quant à la nature et le nombre d'entreprises, soient fournies.

L'extension sud (pour les besoins de la Compagnie des Ports) a pour avantage d'offrir du stationnement de longue durée pendant la saison estivale ou lors des manifestations nautiques (220 places de véhicules légers possible selon les plans).

Mais il manque des informations sur la desserte publique de la zone, celle-ci ne pouvant être attractive que si les liaisons entre la Zone d'Activité et le Port sont efficaces.

Sur cette zone un certain nombre d'interrogations restent également en suspens :

- Que recouvre le concept de gestion dynamique des emplacements du port à flot et à terre ? Par ailleurs le terme « port à sec » est très général et ne donne aucune indication sur la rotation des bateaux stockés. Quelles en sont les conséquences sur la circulation entre la zone d'Activité et le port de La Trinité, étant observé qu'aucune étude des flux routiers n'est fournie ;
- Et quid de la dépollution des sols ? cette zone ayant été utilisée pour déposer les vases lors de l'extension du port de la Trinité-sur-Mer.

Concernant les conséquences environnementales :

La Vigie a demandé :

- Qu'AQTA indique clairement comment sera assuré le suivi de l'ensemble des compensations environnementales envisagées,
- la mise en place d'un comité de suivi et d'observation environnemental auquel elle doit participer,
- être associée aux réflexions et aux décisions relatives à l'aménagement des zones humides.

### ECHOUAGE D'UN CHALUTIER (au niveau des Presses)

Le 24 janvier 2020, un chalutier de 9,4 mètres, s'est échoué vers 22 h 30, à La Trinité-sur-Mer, à l'embouchure de la rivière de Crac'h. 300 litres de gasoil se sont échappés du bateau. « **On a été prévenu ce matin d'une pollution, estimée à environ 300 litres de gasoil, provenant du bateau de pêche** », indique le commandant Philippe Coindreau. La nappe s'étendait « **sur 2,5 km de longueur** » et mesurait « **20 à 50 m de large** ».

Le 19 juillet 2019, les pompiers sont intervenus dans le port de La Trinité ou un autre chalutier avait coulé ; une « pollution superficielle » a été observée selon le directeur du port.

Dans les deux cas, saluons le professionnalisme et l'efficacité des pompiers et de la SNSM pour limiter les conséquences de ces deux accidents.

Mais dans les deux cas, aucune précision sur les conséquences de ces pollutions et leur préjudice sur le milieu aquatique, sur la qualité des eaux et les exploitations conchyliques limitrophes.

Rappelons que les hydrocarbures sont insolubles, généralement moins denses que l'eau. Ils se répandent donc en surface en tâches irisées. Souvent invisibles, ils se déposent pourtant sur le littoral (sédiment, coquillages...) et plusieurs semaines sont nécessaires pour qu'ils diminuent dans le milieu.

La Vigie souhaite donc que des informations complémentaires soient apportées et va interpeller en ce sens les services de l'état (préfecture ou DDTM).

## Assemblée générale de l'Association

Celle-ci se déroulera le 17 avril 2020.

Quant aux activités de l'été 2020 (ciné-club et conférences), elles vous seront présentées dans un prochain numéro de La Vigie Info.

Info La Vigie lettre d'information de La Vigie numéro 2  
Directeur de la publication : Bertrand Ravary  
Rédacteurs : Bertrand Ravary, Jacques Gérard, Nathalie Laureau  
Dépôt légal à parution  
Imprimé par nos soins  
Janvier 2020